

Bovins du Québec, Novembre 2007

LA VACCINATION DES VEAUX D'EMBOUCHE, UN PRÉLUDE AU PRÉCONDITIONNEMENT?

André Cécyre*

En Amérique du Nord, le terme préconditionnement (veaux sevrés, castrés, décornés et vaccinés) est apparu il y a de cela trente ans et on en est encore à vanter ses vertus, sans pour autant que cette pratique gagne réellement en popularité. Le problème vient principalement du manque d'uniformité dans les différents programmes de vaccination.

On a quand même fait des progrès dans ce domaine. Aujourd'hui, rares sont les animaux non décornés ou non castrés qui transitent dans nos circuits d'encans spécialisés, mais pour ce qui est du préconditionnement classique, les progrès sont lents.

Un premier pas

Au Québec, la Fédération des producteurs de bovins innovait en octobre 2003 en exigeant la vaccination pour tous les veaux d'embouche devant transiter par le réseau des encans spécialisés. Bien que louable, cette initiative ne constitue qu'un des éléments du préconditionnement. Qui plus est, certains des programmes actuels de vaccination devront évoluer car ils ne font pas l'unanimité dans le milieu scientifique vétérinaire. Rien n'est parfait en ce bas monde...

L'expérience des autres

Depuis quelques années, on assiste en Ontario, dans l'Ouest canadien et dans quelques états américains à des ventes spécialisées de veaux vraiment préconditionnés (ex. : A & M Ranch to Rail Program) mais leur succès est modeste. Pourquoi? Parmi les raisons invoquées, le manque d'uniformité des programmes de vaccination et la rentabilité non évidente pour le producteur arrivent en tête de liste. Le producteur de vache-veau y trouve rarement son compte en raison des frais alimentaires plus importants, d'une morbidité et d'une mortalité plus grandes suite au sevrage. Il n'est pas exagéré d'évaluer ces coûts à 50 \$ et plus par tête. Certains avancent même le chiffre de 80 \$. Jusqu'à maintenant, les primes rapportées ont rarement dépassé 20 \$ par tête.

Le préconditionnement classique vise à fournir aux engraisseurs et aux producteurs de veaux de type semi-fini des veaux sevrés depuis 45 jours, vaccinés adéquatement (une fois avec des vaccins vivants modifiés ou deux fois, à trois semaines d'intervalle) contre les principales infections respiratoires. S'il ne l'a pas déjà été, le veau sera castré et décorné en début de période de préconditionnement.

Au Québec, le manque d'uniformité des programmes de préconditionnement vient aussi de la ration servie après le sevrage : foin sec ou humide, ensilage ou pas, ration totale moyennement ou très énergétique, etc. De plus, le type de vaccin utilisé n'est pas uniforme; vivant ou tué, ainsi que l'ajout ou non de bactérines contre *Histophilus somni*,

Manhemia hémolytica ou *Clostridium sp.* Enfin, les installations de contention que l'on retrouve dans les fermes influencent les résultats.

L'évolution

Bien que dans l'Ouest canadien un certain nombre de producteurs de vache-veau procèdent eux-mêmes au préconditionnement de leurs veaux, on observe de plus en plus d'entreprises spécialisées impliquées dans le préconditionnement qui offrent leurs services aux parcs d'engraissement. Le Québec manque crûment d'une telle expertise.

Même si les programmes de préconditionnement ont fait couler beaucoup d'encre dans le milieu scientifique depuis plusieurs années, tant chez les producteurs de veaux d'embouche que chez les engraisseurs, on lui reconnaît des bienfaits. Leur popularité croîtra réellement lorsque les primes s'y rattachant compenseront adéquatement le producteur de vache-veau ou le démarreur spécialisé de bouvillons. Entre-temps, la vaccination des veaux d'embouche constitue un prélude au préconditionnement.

Référence :

J. ENGELKEN, Terry. « Preconditioning management for beef cattle operations », « *The North American Veterinary Conference 2006* », p. 26-27

*vétérinaire, programme d'expertise vétérinaire en santé des bouvillons d'abattage, FPBQ